

l'éclat des sacrifices est un nouvel aliment aux passions que vous voulez éteindre ? ”

La législation nouvelle en Angleterre, dit Auguste Carlier, en 1860, (le mariage aux Etats-Unis) a révélé une des plaies de la société anglaise ; en effet, la statistique a établi que depuis le fonctionnement de la nouvelle juridiction, le nombre des demandes de divorce s'est multiplié au delà de toute prévision, à ce point que la cour ne peut suffire depuis près de trois ans à l'expédition des affaires. De bons esprits craignaient qu'on ne soit allé trop loin dans cette voie de réforme, tant il est difficile, lorsqu'on expérimente sur le corps social, de même que sur les individus, d'appropriier le véritable remède à la constitution, et surtout de ne point dépasser la dose que le malade peut supporter.”

Une femme protestante, parlant d'un pays qu'elle aime et qu'elle admire, Madame de Staël, dans son livre sur l'Allemagne, dit :

“ L'amour est une religion en Allemagne ; mais une religion poétique qui tolère trop volontiers tout ce que la sensibilité peut exercer. On ne saurait le nier, la facilité du divorce dans les provinces protestantes porte atteinte à la sainteté du mariage. *On y change aussi paisiblement d'époux que s'il s'agissait d'arranger les incidents d'un drame* ; le bon naturel des hommes et des femmes fait qu'on ne mêle point d'amertume à ces faciles ruptures ; ” (De l'Allemagne, P. 1er, c. III.)

Inutile de dire que les Etats-Unis ont admis la dissolution du mariage : c'est une des conséquences du protestantisme et de la liberté illimitée. Un mauvais principe a toujours ses conséquences ; les Etats-Unis, avec une logique à laquelle conduisent les instincts, semblent destinés à prouver le principe par ses conséquences.

Le Baltimore Sumn, le 22 février 1856, constatait que dans le seul Etat de l'Alabama, la Législature déclarait annuellement jusqu'à cent divorces, sans compter ceux prononcés par les Cours de Justice.

Le juge Bishop, *on marriage and divorce* § 290, faisait cette remarque : “ Qu'il n'y avait pas de loi dont on eût plus abusé